

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 07 février 2017

Référence
2017-50

Objet de la délibération
Création du Bureau et élection de ses membres

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	15	23

Date de la convocation
1 ^{er} /02/2017

Vote
A l'unanimité
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2017 et le 07 février à 18h30, le Comité Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville de Chaumont, siège social du Syndicat.

Présents : Mmes : HENRISSAT Martine, JOFFROY Marie-France, LAVOCAT Marie-Claude, ROSSIGNEUX Yvette.

MM : ANDRE Michel, BOICHOT Jacky, CLOSS Patrice, GILLET Jacky, GODARD Gilles, GUY Bernard, MARTINELLI Stéphane, MENET Michel, ROY Jean-Yves, VOIRIN Patrice, WATREMETZ Jean-Marie.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes NEDELEC Anne-Marie à ANDRE Michel, RETOURNARD Bernadette à CLOSS Patrice, MM. COGNON Didier à BOICHOT Jacky, COMBRAY Dominique à WATREMETZ Jean-Marie, EMERAUX Stephan à GILLET Jacky, HASELVANDER Jonathan à GUY Bernard, LACROIX Nicolas à Marie-France JOFFROY, LEFEVRE Patrick à MARTINELLI Stéphane, MAILLOT Denis à VOIRIN Patrice.

Excusé(s) : Mme GUILLEMY Christine, MM. BABOUOT Pascal, VIARD Patrick

A été nommé secrétaire : M. WATREMETZ Jean-Marie

Création du Bureau et élection de ses membres

VU l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont ;

CONSIDERANT l'alinéa 1 de l'article 9 des statuts du Syndicat disposant que « le Bureau est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres » ;

CONSIDERANT l'alinéa 2 de l'article 9 des statuts dudit Syndicat disposant que « le Bureau est composé d'un Président et d'un représentant par EPCI » ;

SUR PROPOSITION du Président de reconduire Yvette ROSSIGNEUX pour la Communauté de communes des Trois Forêts, Bernard GUY pour la nouvelle Communauté de communes Meuse-Rognon et Jean-Yves ROY

pour la nouvelle Communauté d'agglomération de Chaumont ;

SUR PROPOSITION du Président d'inviter les anciens membres du Bureau pour notamment réfléchir à de nouveaux statuts permettant de rééquilibrer le territoire ;

ET APRES en avoir délibéré ;

Une seule candidature étant déposée pour chaque poste à pourvoir après appel à candidatures, le Comité syndical décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations.

Le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont décide à l'unanimité par vote à main levée

(Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0)

1° D'approuver la composition du Bureau du Syndicat comme suit :

1. Stéphane MARTINELLI, Président
2. Jean-Yves ROY, Vice-président et représentant de l'Agglomération de Chaumont
3. Bernard GUY, représentant de la Communauté de communes Meuse-Rognon
4. Yvette ROSSIGNEUX, représentante de la Communauté de communes des Trois Forêts

2° D'inviter les anciens membres du Bureau, à savoir :

1. Jacky BOICHOT, représentant de l'Agglomération de Chaumont
2. Michel ANDRE, représentant de l'Agglomération de Chaumont
3. Nicolas LACROIX, représentant de la Communauté de communes Meuse-Rognon

Les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président.

3° Que le Bureau agisse comme organe chargé de l'instruction des affaires ultérieurement soumises au Comité syndical, sans pouvoir décisionnel, et fonctionne de la façon suivante : il est convoqué par le Président, qui en est Président de droit, ou par le Vice-président, et qui en fixe l'ordre du jour.

Fait et délibéré à l'Hôtel de Ville de Chaumont, les jours, mois et an susdits.

Reçu à la Préfecture
de la Haute-Marne
Le 16 FEV. 2017

Pour extrait conforme,
Le Président,

Stéphane MARTINELLI

*Certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de la présente délibération.*

